



POLITIQUE DE GARANTIE

DISPOSITION GÉNÉRALE



Nos produits sont tous couverts par une garantie limitée qui couvre les défauts de manufacture et les défauts liés à un usage normal. La garantie est immédiatement annulée si un appareil est endommagé par l'eau, par une chute au sol ou un autre facteur physique. De plus, si un bris survient suite à un usage abusif, inapproprié, illégal ou pour cause de virus ou de logiciel espion, la garantie devient immédiatement sans effet. Cette garantie se limite qu'au produit défectueux et ne couvre pas les données ou tout autre dommage pouvant résulter du bris du produit ou d'une de ses composantes.

GARANTIE
2 ANS

Tous nos ordinateurs sont garantis 2 ans. Ces produits ont été testés et remis à neuf par des techniciens spécialisés avant la vente. La garantie de tous nos ordinateurs en est une de réparation et couvre l'usure normale ainsi que tous défauts de manufacture. Les batteries et les blocs d'alimentation d'ordinateurs portables ne sont pas couverts par cette garantie de deux ans. Les tablettes sont quant à elles garanties 1 an. Les pièces et la main-d'oeuvre sont couvertes lorsque la garantie s'applique.

GARANTIE
90 JOURS

Nos écrans, claviers, souris, bloc d'alimentation et accessoires divers sont couverts par une garantie de 90 jours. La garantie couvre l'usure normale ainsi que tous défauts de manufacture. En cas de bris, l'équipement défectueux sera réparé ou remplacé par un nouveau identique ou équivalent.

GARANTIE
30 JOURS

Les batteries d'ordinateurs portables sont couvertes par une garantie de 30 jours. Nous garantissons que nos batteries se rechargent lorsque branchées et qu'elles ont une autonomie minimale de 45 minutes une fois débranchées. Si votre batterie ne recharge pas ou si elle n'atteint pas l'autonomie de 45 minutes, nous la remplacerons sans frais durant la période de garantie.